

L'an 2015, le jeudi 9 juillet à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 4 juillet dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Présents : MD CACHEUX, S FAUQUEUX, S HOTTON, CH DELOBELLES, M FERCOQ, E PISKULA, A HEGO, JL ABRAHAM, D URBANIJA et JM TORDOIT

Procurations : ML MARLIOT, TH WALEMME, S FIEVET et F BRICOUT, procurations respectives à JM TORDOIT, A HEGO, JL ABRAHAM et E PIKULA ;

Absente excusée : F COGNET.

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance

### **POINT FINANCIER**

La balance budgétaire donne à ce jour, en dépense un montant total de 647.985,43€ pour une somme de 1.138.969,73€ en recette.

### **RUE DE LA FERME**

Compte tenu de fréquentes erreurs dans la distribution du courrier comme des colis livrés par les transporteurs, Mr le Maire propose de nommer la voie qui conduit à la société BRICOUT frères, rue de la Ferme et non plus rue de Caudry pour éviter la confusion avec la route de Caudry ;

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **CONTRATS UNIQUE D'INSERTION**

Mr le Maire propose à l'assemblée de compléter l'effectif des adjoints techniques par la création de deux emplois sous forme de Contrat d'une durée hebdomadaire de travail de 20h00 ;

Ces deux contrats viendraient en remplacement d'un contrat qui arrive à échéance au 31 août, pour l'un et en vue de suppléer l'absence d'une personne en contrat d'avenir retenue, pour stage de formation pendant deux jours par semaine durant 9 mois pour l'autre.

Ils commenceront respectivement les 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> septembre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **STAGE FORMATION B.P.J.E.P.S**

Dans le cadre de la formation à proposer aux personnes embauchées en contrat d'Avenir, Mr le Maire propose d'inscrire, selon sa volonté, Marie SAEN pour une formation menant au B.P.E.J.P.S avec spécialité :« Loisirs tous publics ». Cette formation se fera sous l'égide de l'organisme CEMEA pour un montant de 6300€. Elle se déroulera de novembre 2015 à septembre 2016 avec un nombre de 600h de théorie et 600h de pratique.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **HARMONIE :« LA CLE DE SOL »**

Mr le Maire présente à l'assemblée les demandes de l'Harmonie « La clé de Sol » de St Hilaire pour leur prestation des 13 juin (inauguration du Square Washington) et du 13 juillet (Défilé pour la retraite aux flambeaux) à savoir respectivement les sommes de 220 et 300€.

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

## **GALA DE DANSE DU 13 JUILLET**

Le gala de danse du « Millénium Show » du 13 juillet sera de nouveau reconduit cette année ; Mr le Maire propose comme les années précédentes de verser une subvention de 1000€ à cette association, charge à elle de prendre en charge la sonorisation et les jeux de lumière de ce spectacle.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord

## **AVENANT 2015 ARIL PERI-SCOLAIRE**

Mr le Maire remet à l'assemblée les comptes de résultats 2014 et le budget prévisionnel 2015 d'Aril Péri-scolaire. Mr NEIRINCK, responsable de la structure Péri-scolaire sera invité à venir présenter ces comptes lors de la prochaine réunion de conseil prévue le vendredi 7 août.

## **CONVENTION NOREADE DEFENSE INCENDIE**

Mr le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention pour la mise à disposition de l'actif et du passif du service de défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Après avoir pris connaissance des modalités, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, Mr le Maire à signer cette convention.

## **CENTRE SOCIAL MARTIN MARTINE-GUISE**

La structure multi accueil du Centre Social Martin Martine et Guise, propose à la commune de participer à son fonctionnement en faisant l'acquisition d'un « Berceau » ce qui permettrait aux personnes de la commune, deux en sont déjà bénéficiaire, d'offrir la possibilité de réserver ce type de prestation pour la garde des nourrissons.

La structure étant agréée par la CAF cela permettrait de bénéficier d'une réduction de 50% du coût de ce service soit la somme de 2750€00 à la charge de la commune par berceau réservé.

Après discussions, cette offre de service n'est pas retenue

## **RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT DEXIA EURO/FRANC SUISSE (MON283120CHF)**

Déjà évoqué à plusieurs reprises et toujours remis pour des raisons diverses (attente de négociations avec l'AMF, procédure d'avocat ou pas, emprunt définit comme toxique ou pas...) il convient maintenant de prendre une décision d'autant plus que le taux de change de ce prêt s'est encore dégradé passant de 1.55 en 2001 à 1.20 en 2008 pour se situer aujourd'hui à 1.04 faisant passer notre annuité de remboursement de 17.800, à l'origine, à 24.432,27€

Contacté, DEXIA propose à la demande de Mr le Maire deux hypothèses de renégociation.

- 1) Pas d'autofinancement de l'indemnité mais les annuités seront de 28.119,45€
- 2) Un autofinancement à hauteur de 50.000€ avec des annuités qui seront de 24.352,47€ soit le niveau de remboursement actuel.

Mr DELOBELLE, regrette que l'hypothèse d'un remboursement anticipé ne soit pas pris en compte

Mr le Maire lui indique que sur la base des propositions étudiées en septembre 2014, la commune a peu d'intérêt à un remboursement intégral, certes l'économie s'avère intéressante à court terme (42.699€ par rapport à l'hypothèse 2) mais cela obligerait :

La commune à rembourser près de 400.000€ en une seule fois soit les 4/5 de ses fonds disponibles au 31.12 2014

De recourir, éventuellement, à un autre emprunt pour palier tout incident majeur pouvant arriver (gros travaux de réparation, de construction...) sans avoir la certitude de l'obtenir, emprunt qui aurait lui aussi des intérêts à rembourser.

Après discussions et délibération, le conseil municipal par 10 voix Pour et 4 voix Contre se prononce favorablement en vue de la renégociation de ce prêt, en vue de quitter la parité Euro / Franc Suisse, selon la proposition indicative de refinancement en date du 16 juin faite par Dexia Crédit Local à savoir :

L'indemnité compensatrice dérogatoire

Sera prise en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement à hauteur de 54.175,44CHF

Sera financée par l'intégration dans le capital du contrat de prêt de refinancement à hauteur de 24.000CHF

Sera autofinancée à hauteur de 50.000CHF

Mr le Maire est chargé de prendre contact auprès de DCL pour convenir d'une date d'exécution, une proposition sera faite en ce sens.

En fonction de la parité, les chiffres précités sont su évoluer

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme HOTTON fait remarquer que le club de basket a utilisé la salle pour de la restauration alors que cette possibilité avait été refusée pour la fête de l'école.

Mr le Maire indique qu'effectivement le BCC a organisé une soirée grillade avec les membres du bureau à la salle mais que cela ne concernait qu'une infime partie de la salle sur laquelle un tapis de protection avait été posé.

Des traces auraient cependant été faites sur le sol

Mr le Maire lui indique de voir directement avec Mr le Président du Club la nature de ces marques.

Mme HOTTON fait remarquer qu'un panneau stationnement handicapé avait été placé sur le trottoir devant l'école du haut et que la mairie n'a pas à intervenir pour satisfaire des besoins personnels.

Mr le Maire indique que personne ne lui demandé de réserver cette place handicapée, que celle-ci est une résultante du stationnement interdit pris sur le trottoir menant à l'école et que pour éviter à la personne handicapée de se déplacer jusqu'à celle située face à l'école du bas il en a créée une plus près du domicile de cette personne

Mme HOTTON fait remarquer que celle-ci a été installée sur le trottoir dont les bordures sont peintes en jaune, devant une bouche d'incendie et que la personne en question est capable d'aller chercher son pain à pieds.

Mr le Maire indique que la couleur jaune sur les bordures empêche un stationnement sur la chaussée, que la bouche d'incendie reste accessible malgré cette place de stationnement et que cette personne lui a déclaré être titulaire d'une carte GIC.

La séance est levée à 21h30